

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil six, le quatre avril à 20 H 30, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le vingt-neuf mars deux mil six, se sont réunis sous la Présidence de Frédéric DERRIEN, Maire.

Étaient présents : MM DERRIEN Frédéric, RENARD Jean-Marie, PÉPIN Jean-Paul, GRILLOT Albert, BIGOT Jean-Claude, URPHÉANT Eugène et Mmes JOUQUAN Hélène, PINSON Jeanne et SALARDAINE Nathalie.

Était absent excusé : M LAURENT Arnaud.

Étaient absents : MM CAURIER Jean-Marie, DESRAIS Gérard, GORGIARD Pierre, HUE François.

Monsieur GRILLOT Albert est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le compte rendu de la précédente séance.

Monsieur le Maire demande l'inscription à l'ordre du jour de questions supplémentaires :

- Vote du Budget primitif 2006 pour le lotissement « Le Marais 1 »
- Assainissement collectif : Lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation de travaux de curage et d'épandage de boues des lagunes de Hirel et Vildé-la-Marine.
- Réservation d'une classe mobile auprès du Conseil Général, dans le cadre de l'ouverture prévisionnelle d'une cinquième classe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'ajout à l'ordre du jour des questions précitées.

N°12/2006 : *Approbation du compte administratif 2005 de la commune et des budgets annexes.*

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur RENARD Jean-Marie, 1^{er} Adjoint, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2005, dressé par Monsieur DERRIEN Frédéric, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) LUI DONNE acte de la présentation faite des Comptes administratifs, lesquelles peuvent se résumer ainsi :

BUDGET COMMUNAL

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté				15 435,27		15 435,27
Opérations de l'exercice	518 236,42	738 150,65	684 062,69	578 213,73	1 202 299,11	1 316 364,38
TOTAUX	518 236,42	738 150,65	684 062,69	593 649,00	1 202 299,11	1 331 799,65
Résultat de clôture		219 914,23	90 413,69			129 500,54
Reste à réaliser			931 408,00	891 289,00	40 119,00	
TOTAUX CUMULÉS		219 914,23	1 021 821,69	891 289,00	40 119,00	129 500,54
RÉSULTATS DÉFINITIFS		219 914,23	130 532,69			89 381,54

BUDGET ASSAINISSEMENT-

LIBELLÉ	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		38 323,62		11 897,77		50 221,39
Opérations de l'exercice	40 893,24	27 681,82	12 046,78	13 775,00	52 940,02	41 456,82
TOTAUX	40 893,24	66 005,44	12 046,78	25 672,77	52 940,02	91 678,21
Résultat de clôture		25 112,20		13 625,99		38 738,19
Reste à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS		25 112,20		13 625,99		38 738,19
RÉSULTATS DÉFINITIFS		25 112,20		13 625,99		38 738,19

BUDGET CAMPING

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté	351,11				351,11	
Opérations de l'exercice	10688,28	12 046,03			10688,28	12 046,03
TOTAUX	11 039,39	12 046,03			11 039,39	12 046,03
Résultat de clôture		1 006,64				1 006,64
Reste à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS		1 006,64				1 006,64
RÉSULTATS DÉFINITIFS		1 006,64				1 006,64

BUDGET CAISSE DES ECOLES

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		2,84				2,84
Opérations de l'exercice	3 594,55	4050,00			3 594,55	4050,00
TOTAUX	3 594,55	4052,84			3 594,55	4052,84
Résultat de clôture		458,29				458,29
Reste à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS		458,29				458,29
RÉSULTATS DÉFINITIFS		458,29				458,29

BUDGET LOTISSEMENT COMMUNAL « LE MARAIS III »

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		37 713,27				37 713,27
Opérations de l'exercice	13 107,53	60 622,55			13 107,53	60 622,55
TOTAUX	13 107,53	98 335,82			13 107,53	98 335,82
Résultat de clôture		85 228,29				85 228,29
Reste à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS		85 228,29				85 228,29
RÉSULTATS DÉFINITIFS		85 228,29				85 228,29

2°) CONSTATE aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

4°) ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur Frédéric DERRIEN s'étant retiré de la salle pour l'approbation des comptes administratifs, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- ADOPTE les comptes administratifs du budget communal et des budgets annexes de l'exercice 2005.

N°13/2006 : Vote du Compte de gestion 2005 de la commune et des budgets annexes.

Le Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur RENARD Jean-Marie, 1^{er} Adjoint, à l'unanimité des membres présents,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs 2005 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2005,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2004, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2005, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2005 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- DÉCLARE que les comptes de gestion de la commune et de ses budgets annexes dressés, pour l'exercice 2005, par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N°14/2006 : Budget Primitif communal 2006: Vote des taux d'imposition

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2006 et de reconduire ceux votés en 2005 à savoir :

Taxe d'Habitation	10,81 %
Taxe Foncière Bâtie	12,83 %
Taxe Foncière non Bâtie	36,78 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VOTE les taux d'imposition suivants :

Taxe d'Habitation	10,81 %
Taxe Foncière Bâtie	12,83 %
Taxe Foncière non Bâtie	36,78 %

N°15/2006 : Budget Primitif Communal 2006 : affectation de résultat.

Monsieur le Maire compte-tenu

- de l'excédent de fonctionnement de l'exercice de l'année 2005 à savoir 219 914,23€, constituant le résultat de l'exercice à affecter,
- du solde d'exécution d'investissement (Déficit d'investissement de l'année 2005 soit 90 413,69 €
- du besoin de financement des restes à réaliser d'investissement d'un montant de 40 119,00 €

et des investissements à réaliser en 2006, propose à l'assemblée d'affecter en recettes d'investissement, au compte 1068 (Excédents de Fonctionnement capitalisés) la somme de 219 914,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- ACCEPTE d'affecter en recette d'investissement, au compte 1068 la somme de 219 914,00 €.

N°16/2006 : Vote du Budget Primitif Communal 2006.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter le Budget Primitif 2006 de la commune. Celui-ci s'équilibre comme suit :

➤ <u>Section de fonctionnement :</u>	
↳ Dépenses :	723 954,00 €
↳ Recettes :	723 954,00 €
➤ <u>Section d'investissement :</u>	
↳ Dépenses :	1 487 493,00 €
↳ Recettes :	1 487 493,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- ADOPTE le Budget Primitif 2006 de la commune, tel que présenté ci-dessus.
- AUTORISE Monsieur le Maire à engager les dépenses d'investissement et de fonctionnement à hauteur de crédits inscrits au Budget Primitif 2006.
- CHARGE Monsieur le Maire de solliciter, pour les différents programmes d'investissement, les subventions auprès des diverses administrations concernées.

N°17/2006 : Vote des Budgets Primitifs Annexes

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter les Budgets Primitifs annexes qui s'équilibrent comme suit :

Assainissement 2006.

➤ <u>Section de fonctionnement :</u>	
↳ Dépenses :	76 112,00 €
↳ Recettes :	76 112,00 €
➤ <u>Section d'investissement :</u>	
↳ Dépenses :	27 400,00 €
↳ Recettes :	27 400,00 €

Camping Municipal 2006

➤ <u>Section de fonctionnement :</u>	
↳ Dépenses :	5 765,00 €
↳ Recettes :	5 765,00 €

Caisse des Ecoles 2006

➤ Section de fonctionnement :

↳ Dépenses :	4 868,00 €
↳ Recettes :	4 868,00 €

Lotissement « Le Marais III » 2006

➤ Section de fonctionnement :

↳ Dépenses :	91 228,00 €
↳ Recettes :	91 228,00 €

➤ Section d'investissement :

↳ Dépenses :	0,00 €
↳ Recettes :	0,00 €

Lotissement « Le Marais I » 2006

➤ Section de fonctionnement :

↳ Dépenses :	53 222,00 €
↳ Recettes :	53 222,00 €

➤ Section d'investissement :

↳ Dépenses :	61 469,00 €
↳ Recettes :	61 469,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- ADOPTE les Budgets Primitifs Annexes 2006 Assainissement, Camping Municipal, Caisse des Ecoles et Lotissement « Le Marais III », tel que présentés ci-dessus.

N°18/2006 : Approbation de l'ouverture de la 5ème classe à l'École Publique Primaire pour la rentrée scolaire de septembre 2004

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de Monsieur l'Inspecteur d'Académie l'informant de l'ouverture conditionnelle d'une cinquième classe à l'école publique de HIREL pour la rentrée scolaire de septembre 2006. Ceci entraîne une affectation conditionnelle d'emploi à l'école primaire. C'est pourquoi il convient de soumettre ce projet à l'avis du Conseil Municipal.

Considérant l'importance de l'ouverture d'une cinquième classe à l'école publique primaire pour l'avenir de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'ouverture conditionnelle d'une cinquième classe à l'école publique de HIREL pour la rentrée scolaire de septembre 2006 ainsi que l'affectation conditionnelle d'emploi qui l'accompagne.

N°19/2006 : Demande de mise à disposition d'une classe mobile, auprès du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine.

L'ouverture conditionnelle d'une cinquième classe suppose la réservation, dès à présent, d'une classe mobile auprès du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine. En effet, toutes les classes sont actuellement occupées. Aussi, en cas d'ouverture d'une cinquième classe, il nous

faudra un bâtiment supplémentaire pour accueillir la salle de motricité qui aura été remplacée par une salle de classe. C'est pourquoi Monsieur le Maire sollicite-t-il l'autorisation de demander cette mise à disposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- CHARGE Monsieur le Maire de solliciter la mise à disposition d'une classe mobile auprès du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine.

N°20/2006 : Acceptation de devis pour acquisition mobilier 5^{ème} classe.

Dans le cadre de l'ouverture prévisionnelle d'une cinquième classe à l'école publique de HIREL, il convient de prévoir l'acquisition de mobilier pour cette dernière. Aussi, Monsieur le Maire présente un devis de la société CAMIF, sise à NIORT (79), d'un montant H.T. de 3090,00 €, soit 3 694,78 € T.T.C

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- APPROUVE le devis de la CAMIF, tel que présenté ci-dessus.
- CHARGE Monsieur le Maire de solliciter la Dotation Globale d'Equipement pour l'année 2006 ainsi que des subventions auprès des organismes concernés.

N°21/2006 : Moulin de la Ville-ès-Brune : Approbation du devis signalétique.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'état d'avancement des travaux au Moulin de la Ville-ès-Brune. Ce dernier devrait être inauguré avant la saison estivale. Aussi, il convient dès à présent d'en prévoir la signalétique.

C'est pourquoi Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise Self Signal, sise 4, rue Jean Lemaistre, Z.I. Route de Lorient à RENNES (35), d'un montant de 9 481,50 € H.T., soit 11 339, 87 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- APPROUVE le devis de la société SELF SIGNAL, tel que présenté ci-dessus.
- CHARGE Monsieur le Maire de solliciter la Dotation Globale d'Equipement pour l'année 2006 ainsi que des subventions auprès des organismes concernés.

N°22/2006 : Assainissement : lancement d'une procédure adaptée pour le curage et l'épandage des boues des lagunes de HIREL et Vildé-la-Marine.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de curer les deux lagunes de la commune. Les boues recueillies seront ensuite épandues sur les terrains agricoles mis à la disposition de la commune. Compte tenu de l'ancienneté de ces installations, ces travaux sont devenus indispensables. Afin de les réaliser, Monsieur le Maire propose la consultation de plusieurs entreprises, par le biais d'une procédure adaptée, en vertu de l'article 28 du code des marchés publics.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- CHOISI la procédure adaptée, en vertu de l'article 28 du code des marchés publics,
pour la réalisation de ces travaux.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 40.

Le secrétaire de séance,
Monsieur GRILLOT Albert

Le Maire,
Frédéric DERRIEN

Les Conseillers.